

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maîtres d'œuvres
dans le cadre d'un projet d'aménagement du correc de la Rompuda visant à
réduire l'inondabilité du hameau de Las Illas – Commune de Maureillas-las-Illas**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maîtres d'œuvres dans le cadre d'un projet d'aménagement du correc de la Rompuda visant à réduire l'inondabilité du hameau de Las Illas ;

Vu la procédure de publicité et de mise en concurrence mise en œuvre et les offres reçues ;

Considérant que l'offre du bureau d'études **OPALE** est de nature à pleinement satisfaire les besoins du Syndicat ;

DECIDE

Article 1: De conclure un marché public ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maîtres d'œuvres dans le cadre d'un projet d'aménagement du correc de la Rompuda visant à réduire l'inondabilité du hameau de Las Illas avec le bureau d'études **OPALE**.

Le montant de cette prestation est de 6 600 € TTC.

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Président

Alexandre PUIGNAU

Maire de Las Illas

